



DELIBERATION N°2026/22/MJI PORTANT VOTE DU BUDGET 2026

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 24

De votants : 25

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.mairiedemtsangamouji.fr, et que la convocation du conseil avait été faite le 14 avril 2026

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, MALIDI BOUENI BOURA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACAR CHARAFINA, MADI MARI DAROUECHI, SOILIH ANSOUMATI, COMBO FAIDINE, HEDJA KOURAICHIA, AHMED SAID, MDALLAH ANLAMATI, BACAR ANTUFIAT SAID, ABDALLAH MAMALI, GODESSA MOUHAMADI, MBAE LADHATI MADI, MROIVILI ALHADINA MADI, AMADA MCOLO IBRAHIM ABIDHARI, MADI MOITSOUMOU BOURA, OUMAR SAINDOU ABOUDOU, ABDALLAH RAOUANTI, ALI MADI JOSYANE, DHOIFIR INSSA, BOURA MARIAMOU, ZOUBERT ALLAOU, SAID ZAMANA

Absents : SIAKA OUSMANE AHAMADA, MROIVILI AMINA MOILIM, AHMED DAOURINA BOURA MCOLO VITA,

Absent représenté : ASSANI CHAKA ALIDINA a donné procuration à Madame BACAR ANTUFIAT SAID

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil **MME MALIDI BOUENI BOURA** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Le budget primitif constitue l'acte juridique de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses de la collectivité pour l'exercice 2026, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales. Il traduit les orientations budgétaires débattues lors de la séance du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tenue le 28 février 2026.

Ce budget s'inscrit dans un environnement économique et financier particulièrement contraint et incertain. Celui-ci demeure marqué par la persistance de tensions inflationnistes, notamment sur les coûts de l'énergie et des matières premières, ainsi que par des tensions géopolitiques d'une intensité inédite, dont les répercussions affectent durablement les chaînes d'approvisionnement et les équilibres économiques mondiaux.



Dans ce contexte, les collectivités territoriales font face à une hausse structurelle de leurs charges de fonctionnement, conjuguée à une volatilité accrue de leurs ressources, ce qui impose une gestion budgétaire rigoureuse, prudente et anticipatrice.

Le budget primitif 2026 intègre une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025, établie sur la base des éléments comptables disponibles à la date de son élaboration. Cette reprise sera ajustée, le cas échéant, lors de l'adoption du compte financier unique 2025 et du budget supplémentaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1) D'adopter le budget primitif de la commune comme suit :

➤ **Section de fonctionnement:**

- Dépenses : 12170743,54€
- Recettes : 12170743,54€

➤ **Section d'investissement :**

- Dépenses : 12942429,37€
- Recettes : 12942429,37€

2) D'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le 27/04/2026
Pour extrait conforme,
Le Maire
IBRAHIMA SAID MAANRIFA

